

## EPIC Office de Tourisme de Trouville sur Mer

### Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction Mardi 7 février 2023

#### Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente  
M. DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président  
Mme REBECCA BABILOTTE, représentant la commune  
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune  
Mme CATHERINE VATIER, représentant la commune  
Mme ALINE ESNAULT, représentant la commune  
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants  
M. JEAN-CLAUDE NANTIER VERDIER, représentant l'Ass Office de tourisme  
Mme AURELIE MAILLARD, représentant Les Cures Marines  
M. STEPHANE GARCIA, représentant le Casino Barrière de Trouville sur mer

#### Assistaient à la réunion :

M. XAVIER LAQUAY Conseiller aux décideurs  
M. LIONEL BOTTIN, représentant la commune  
Mme Salma AMER directrice par intérim  
Mme Lucie LEFEVRE chargée des animations

**Excusés :** Mme GUILLON, Mme FRESNAIS, Mme BOUVIER, M. ROBERT, M. MENDOZA

#### 2 - Débat d'orientations budgétaires 2023

##### Délibération n°2/2023

Conformément aux articles L. 2221-5 et L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires.

Afin de préparer le budget 2023 de l'EPIC Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer, les membres du Comité de Direction prennent part au débat sur les orientations budgétaires 2023 et approuvent à l'unanimité de ses membres présents le document en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente  
  
Sylvie de Gaetano

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

**COMITÉ DE DIRECTION DU 7 FÉVRIER 2023**



## PRÉAMBULE

Conformément au décret n° 2015-1002 du 18 août 2015 portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur du tourisme et notamment son article 1 - 16°.

Conformément aux articles L. 2221-5 et L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote du budget doit être précédé, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en comité de direction. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

## RAPPEL DES ENJEUX STRATÉGIQUES 2023

Notre stratégie, au-delà de conquérir de nouvelles clientèles, de développer la notoriété et l'attractivité de la destination, vise désormais à un meilleur **ancrage local**, qu'il s'agisse de faire la part belle à l'habitant et de contribuer à son bien-être, que d'accompagner et de valoriser le tissu économique local, de développer une offre touristique pleine de sens à même de susciter de **l'attachement à la destination et des intentions de revisite**.

L'enjeu d'un tel ancrage local vise à **construire une relation à long terme avec les touristes** (à les fidéliser) et à rendre **les habitants** (résidents permanents ou secondaires, entreprises, commerçants) **fiers de leur ville**.

**À travers nos actions**, nous nous orientons vers un tourisme plus responsable et authentique.

**L'Office de Tourisme prévoit ainsi de poursuivre sa stratégie pour :**

- Contribuer activement au développement de l'activité touristique et économique aux côtés des professionnels.
- S'adapter aux nouvelles attentes des visiteurs et s'engager dans une démarche de tourisme durable et responsable.
- Développer une politique d'attachement auprès de la population locale, des clientèles habituelles et de nouvelles cibles à identifier.
- Améliorer l'offre et renforcer l'attractivité.